

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

Organe de publicité et d'informations, paraissant à Sion les mardi, jeudi et samedi

Administration et Expédition: Imprimerie GESSLER, SION

Compte de chèques N° 11584. Les annonces et réclames sont reçues par l'administration du Journal

Sur demande le „BULLETIN OFFICIEL“ est joint comme supplément aux prix de fr. 0.60 par semestre pour la Suisse et fr. 2.40 par an pour l'Etranger

Téléphone N° 46

L'abonnement part de la date de la dernière livraison et continue jusqu'à révocation formelle et écrite. Les abonnements pour l'Etranger sont payables d'avance

ANNONCES :

Canton Suisse Etranger

La ligne ou son espace . 0.10 0.20 0.30

Réclame 0.40

Minimum d'insertion 1 franc

Pour renseignements et devis s'adresser à „L'administration du Journal“ Sion.

ABONNEMENTS :

L'abonnement est payable par six mois.

année 6 mois 3 mois

Valais et Suisse 6.50 3.25 2.-

Etranger (envoi des 3 numéros de la semaine) 12.- 6.50 4.-

Envoi par numéro 15.- 7.50 4.40

Hôtel de la Gare Re-nens (Vaud) cherche une simple honnête **sommelière**

S'y adresser avec certificats et photographie.

A LOUER un magasin et un appartement.

S'adresser à Mme Veuve Henri Calpini, Rue de Conthey, Sion.

A louer à la Rue de Conthey, un logement de deux chambres avec cuisine, (prix à 10 frs. par mois).

S'adresser à S. Anthanmatten, négt. à Sion.

Coupons Linoleums

90 cm. sur 50 cm. fr. 0.90

100 „ „ 60 cm. fr. 1.20

120 „ „ 60 cm. fr. 1.40

Coupons Toiles cirées

70 cm. sur 60 cm. fr. 0.50

100 „ „ 70 „ „ 0.90

15 „ „ 70 „ „ 1.00

40 „ „ 80 „ „ 1.40

Envoi contre remboursement

Au Berceau d'Or

4, Rue Haldimand, 4 LAUSANNE

Bouteilles de toutes formes à vendre depuis fr. 8 le 100, au dépôt de bouteilles, A. VOGELI & Cie. ZURICH.

Prix courant illustré. Tél. 1281

CIDRE en fûts et en bouteilles. **MEDAILLE D'OR** Exposition nationale Berne 1914.

Demandez s. v. pl., le prix courant.

Se recommande. LA CIDRERIE DE GUIN.



Oeufs à couvrir de Faverolles de ferme sélectionnées

Poule officielle du Valais et subventionnée par l'Etat.

Pour personnes habitant le Valais. Fr. 2.40 la douzaine.

Hors du canton, Fr. 4.- la douz.

Parc avicole de Pratofori SION, (au sud de l'Arsenal)

Tondeuses pr Coiffeurs coupe garantie, 3 mm fr. 4.- 3 et 7 mm. fr. 4.60 3.7 et 10 mm. fr. 5.20 Pour cheveux 3.50. Soignée 4.50.

Rasoirs diplômés garantis 5 ans fr. 2.50, extra fr. 3.50 Luxe fr. 4.00. De sûreté fr. 3.50. Soignée fr. 4.50 à 2 lames dans un bel étui fr. 6.50

Is. ISCHI, fabr. Payerne

Catalogue gratis

Réparations et aiguisages en tous genres. Ateliers avec force électrique.

Tricotage à la machine

Confection de bas et chaussettes. Façon pour bas I fr la paire. Chaussettes 60 cm. Se recommande

Mme E. Carlen-Schneider, Sion Café des Alpes 1er étage.



Le plus beau choix en voitures d'enfants

Poussette suisse sans capote fr. 14.-

Poussette suisse avec capote fr. 18.90

Charrette d'enfant depuis fr. 10.50

Char à ridelles depuis fr. 9.50

Couchettes d'enfant depuis fr. 9.90

Envoi contre remboursement

Catalogue illustré gratis et franco.

CH. HOOSLE & Cie.

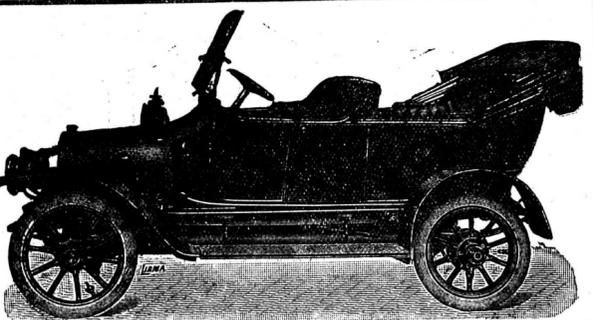
AU BERCEAU D'OR

4 Rue Haldimand 4, LAUSANNE.

Mélanie Pignat - Sion

Rue de Lausanne — En face de la Consommation GANTERIE EN TOUS GENRES

Fleurs et couronnes artificielles. — Voiles et couronnes de mariées. — Articles d'enfants : capots, langes, brassières, bonnets — Franges et galons or pour églises. — Ceintures pour prêtre. — Châus-soie et tulle. — Fleurs et couronnes de mariage. — Châus-soie et tulle. — COURONNES MORTUAIRES de 2.- fr. à 60 fr. conserits. —



BICYCLETTES, MOTOCYCLETTES ET AUTOMOBILES des meilleures marques suisses et françaises

Oscar Roch

SION : Avenue du Midi

Atelier de constructions mécaniques **AUTO-GARAGE**

Benzine Huile Carburé

Réparations de machines à coudre, moteurs et armes à feu etc.

Transformation du fusil Vetterli à percussion centrale, Soudage du fer et de la fonte au gaz Autogène

Charge d'accumulateurs. Stock „Michelin“

TEINTURERIE BALOISE

Lavage chimique **RÖTHLISBERGER & Cie** ci-dt. C. A. GEIPEL

La plus grande maison et la mieux recommandée de ce genre à Bâle.

DEPOTS : à SION chez Sev. ANTHANMATTEN, Tissus et succursale à BRIGUE et ZERMATT. à SIERRE chez Mr. Alois RAUCH, Tissus. à MONTANA chez Mr. BIRDE, Grand Bazar

Important pour Propriétaires de moutons

Nous achetons toujours la **Laine de moutons** lavée ou non lavée et la payons aux plus hauts prix. Envoi ou échantillons à la Tuchfabrik Brodtbeck-Rosenmund, A. G. LIESTAL.

Magasin de Mercerie

Maison Kohler A côté du Magasin Hölken

& Mlle. Mutter &

Beau choix Prix modérés

Malgré la guerre européenne **La Manufacture VALAISANNE** de Tabacs et Cigares S. A. (Ci-devant C. MEYER)

SION Avenue de la Gare **SION**

continuera comme par le passé à servir son excellente clientèle à son entière satisfaction

Spécialités : „Aux Aviateurs“ les meilleurs cigares valaisans. Marque déposée.

„Rigolos“ excellents 1/2 valaisans, „Valeria“ genre Grandson. Tabac choisi.

••• Bon tabac à fumer très apprécié. •••

Buvez du „Sano“

la boisson tant aimée et si désaltérante (sans alcool) neau. Les substances, suffisant pour 12, 60 et 120 litres se vendent à fr. 1.-, 4.-, et 6.50 dans les épiceries, dro-

seul fabricant : Max Gehring Hiltberg, près Zurich. On cherche partout encore des dépôts.

Le „SANO“ avait tant de succès à l'Exposition Nationale.

Pour la saison d'Été

Si vous n'êtes pas satisfait de votre fournisseur, adressez-vous en toute confiance à

Jos. Albrecht

SION Marchand-Tailleur SION

Coupeur diplômé à PARIS

Où vous trouvez toujours un stock de draps anglais, dernière nouveauté.

Mes achats ont été faits avant la guerre et c'est pour cela qu'il n'y a pas de hausse de prix.

Fabrique de Meubles **REICHENBACH FRES** S. A., SION

Ameublements complets en tous genres pour Hôtels, Pensions et Particuliers

Vente par acomptes SION - Magasins Avenue de la Gare vis-à-vis de l'Hôtel Suisse - SION TELEPHONE 35

Devis sur demande SION - Magasins Avenue de la Gare vis-à-vis de l'Hôtel Suisse - SION TELEPHONE 35

Sellerie - Tapisserie - Carrosserie **MORARD Louis**

Place du Midi - SION - Place du Midi

RÉPARATIONS DE MEUBLES

Sommiers et matelas - Colliers et harnais

RÉPARATIONS SOIGNÉES — PRIX TRÈS MODÉRÉS

Ne pas confondre Louis Morard avec Adolphe Morard.

U. Ammann ATELIERS DE CONSTRUCTION Langenthal

Herses à prairie normales et à palettes

Charrues Brabant, Universelles, Polysocs et combinées pour la culture de la pomme de terre.

Rouleaux. Pompes et chars à purin. Semoirs. Epandeurs d'engrais.

Nouveau cultivateur avec dents à ressort. Monte-foin. Transporteurs pour le foin. Facheuses, Faneuses, Râteleuses, Râteaux-faneurs. Bouilleurs et appareils à distiller.

MOULINS et installations pour la fabrication de la farine panifiable et des aliments pour le bétail et la volaille.

Brise-Tourteaux. Concasseurs et Aplatisseurs pour le grain.

Moteurs à benzine à refroidissement par l'air, de 1 1/2-12 HP.

Moulin agricole

GRAND **dépôt de lames** Sapin

Pitschpin — Redpin

Lames à mouchettes. — Lames à planchers. — Litesaux à plafond. — Planchers bruts, ainsi que toutes espèces de Bois pour construction.

Se recommande.

Henri Julien,

DEPOT DE BOIS SIERRE

Loterie pour la Caisse d'Invalidité de la Fédération des Chefs d'équipe d. C. F. F.

tirage 26 Juin

7184 lots gagnants de Frs. **100.000**

gros lots Frs. 20.000, 10.000, 5.000, 2.000, 1.000, etc. Fr. 1.- le billet, pour fr. 10.- 11 billets

Loterie pour le musée d'Histoire Naturelle à Aarau

tirage 30 Juin

8889 lots gagnants de frs : **160.000**

gros lots frs. 25.000, 10.000, 5.000, 2.000, etc. Fr. 1.- le billet, pour frs. 15.- 16 billets.

6 billets Invalidité et 5 b. Aarau, 11 b. pr frs. 10.- seul.

S'adresser à Mme B. Peyer Rue Staël 3, Genève, 11.

MESDAMES Retour infallible de tous retards par la méthode mensuelle régulière. Catalogue gratuit.

Ecrire : SOCIÉTÉ PARISIENNE, Genève

Cartes de visites Beau choix Imprimerie Gessler, Rue de la Dr-Blanche

Grand Conseil

Séance de mardi, 11 mai

Election du président du Grand Conseil

La première tâche incombant à l'assemblée législative est le renouvellement de son bureau. Le scrutin est ouvert pour l'élection du président du Grand Conseil.

Il donne les résultats suivants: bulletins rentrés 91; majorité absolue 46. M. Joseph Ribordy, député de Sion et Conseiller aux Etats, est élu président par 82 suffrages.

M. Imboden, président sortant de charge, remercie MM. les députés de l'indulgence qu'ils lui ont témoignée et adresse un fraternel salut à son successeur dont il ne saurait faire assez l'éloge.

M. Ribordy prend place au fauteuil présidentiel. Il déclare qu'il est profondément touché du grand honneur que la Haute Assemblée lui fait ainsi qu'à son district, en l'appelant à la présidence et qu'il mettra tout son dévouement à l'exercice de sa charge. Il rappelle la mémoire de deux collègues que la mort a emportés: MM. le Dr. Bernard Tschieder, député de Brigue et Benoni Coudray, député de Vétroz.

M. le Dr. Bernard Tschieder qui avait déjà pris part, en qualité de médecin à la guerre balkanique et avait été décoré par le roi de Serbie, est mort au champ d'honneur en soignant les blessés et les malades de ce pays au cours de la présente guerre. « Les pauvres de Brigue ont perdu, en lui, un père », dit-il. M. Coudray appartenait à cette lignée de députés campagnards qui forment la forte ossature de notre assemblée législative; il en réalisait le vrai type tant au moral qu'au physique. Vétroz a perdu en lui un de ses meilleurs citoyens.

Election des vice-présidents

Le scrutin est ouvert pour l'élection du premier vice-président du Grand Conseil; il donne les résultats suivants:

Bulletins rentrés: 91; majorité absolue 42. M. Laurent Rey, député de Monthey, est élu premier vice-président par 66 suffrages. Il remercie et déclare accepter cette fonction.

M. le député Zen-Ruffinen prie le Grand Conseil de renvoyer l'élection du second vice-président à la prochaine séance, le groupe du Haut-Valais n'ayant pas encore pu se réunir pour se choisir un candidat.

Election des secrétaires et scrutateurs

Les secrétaires sortant de charge, MM. Cyrille Joris et Antoine Salzmann sont confirmés dans leurs fonctions, ainsi que les scrutateurs, MM. Gex-Fabry et Walpen.

Gestion financière

Le second objet à l'ordre du jour est l'examen de la gestion financière. Les députés du Conseil d'Etat et de celui de la commission, on passe à la discussion du chapitre des recettes.

A la section I « Produit des immeubles », ne figure aucun chiffre pour la location du verger derrière l'arsenal, parce que cette location n'a pas encore pu être rentrée. La commission estime que le chiffre prévu devrait quand même figurer dans le compte administratif.

M. H. de Torrenté, président de la commission et M. R. de Riedmatten se déclarent d'accord avec cette proposition qui est acceptée.

La première section des recettes est adoptée sans autre observation.

A la section 2, « Part de l'Etat au bénéfice de la Caisse hypothécaire », ne figure cette année aucun chiffre. Le message explique que les comptes de cet établissement n'étant pas encore arrêtés lors de la mise à l'impression du compte-rendu financier, l'Etat a dû faire abstraction de cette recette. A l'avenir, le bénéfice réalisé par la Caisse hypothécaire figurera dans les comptes de l'année suivante à l'instar de la manière de comptabiliser le bénéfice de la Banque nationale suisse.

A la rubrique « Permis de pêche », la commission attire l'attention du Conseil d'Etat sur la forte mortalité des poissons dans le Rhône en amont de Loèche; on a attribué une des causes de cette mortalité aux résidus des grandes usines jetés dans le fleuve. Le Conseil d'Etat est invité à étudier la question et à y porter remède.

La Commission signale, en outre, des abus dans le fermage des cours d'eau et estime qu'il serait préférable pour l'Etat d'abandonner le système du fermage pour ne s'en tenir qu'à la délivrance de permis de pêche.

M. Dr. H. Seiler, chef du département des Finances, répond qu'en ce qui concerne la mortalité des poissons, une enquête a été faite; elle a établi que cette mortalité est due en partie à l'épidémie de furonculose et en partie à la cause signalée par la commission. Avant de prendre des sanctions contre les usines, le Conseil d'Etat a porté le fait à leur connaissance et en attend les observations. Il ne négligera rien pour donner satisfaction aux pêcheurs. Il étudiera aussi la seconde question soulevée par la commission.

M. A. Famaç conteste que l'hécatombe de poissons soit due aux résidus jetés par les usines. L'analyse faite par le chimiste cantonal a démontré l'existence dans les eaux du Rhône d'acide nitrite et de chlore; or, aucune industrie valaisanne ne jette de ces matières dans le fleuve. D'autre part, ce n'est que la truite qui périt, ce qui démontre qu'il s'agit bien de furonculose.

A propos des taxes industrielles, la commission est heureuse d'apprendre que le Conseil d'Etat a tenu compte de la situation difficile faite à l'industrie hôtelière en atténuant, dans la mesure du possible, les ri-

goureux de la loi des poursuites.

Les différentes rubriques des recettes, les dépenses générales de l'Etat et celles des départements des Finances, de l'Intérieur et de l'Instruction publique sont adoptées sans autre observation importante.

Avant de lever la séance, il est donné lecture d'un message du Conseil d'Etat accompagnant le projet de loi sur les cinématographes.

Séance de mercredi, 12 mai

Présidence de M. Joseph Ribordy

Election du second vice-président

A l'ouverture de la séance, on procède à l'élection du second vice-président du Grand Conseil qui doit être choisi dans la partie allemande du canton.

M. Jules Zen-Ruffinen, député de Loèche, est élu vice-président par 71 suffrages. Il remercie l'assemblée de l'honneur qui lui est fait, ainsi qu'à son district et déclare accepter sa nomination.

Le second objet à l'ordre du jour est la loi sur les auberges et débits de boissons. La Commission, d'accord avec le Conseil d'Etat, propose de renvoyer cet objet à la prochaine session; car cette loi, très longue, nécessite de la part de la commission et du Grand Conseil de nombreuses séances délibératives; elle ne présente d'ailleurs pas un caractère d'urgence, d'autant plus que depuis la mobilisation le Conseil d'Etat a pris de sages mesures tendant à restreindre la consommation des boissons alcooliques.

Règlement du Grand Conseil

On aborde en seconde lecture, l'examen du règlement du Grand Conseil. MM. Jules Zen-Ruffinen et Raphaël Troillet rapportent.

La commission ne propose pas de nombreuses modifications au texte adopté en premiers débats; la plupart des amendements sont de nature rédactionnelle.

Le chapitre I traite de l'organisation du Grand Conseil; il n'offre rien de spécial.

A l'art. 7, la commission propose un nouvel alinéa, amendé par M. Défayes, disant que les membres du Grand Conseil dont l'élection est contestée ne peuvent pas prendre part au vote sur la validation de leurs pouvoirs.

Au chapitre II « Attributions du président » M. Défayes propose de faire une obligation au président de répartir les voix par son vote en cas d'égalité de suffrages. Adopté.

Le chapitre III « Attributions du bureau, des secrétaires, des scrutateurs et de l'archiviste » est voté sans observation.

A l'art. 23, chapitre IV « Séances du Gd Conseil » disant: « Les membres du Grand Conseil assistent aux séances en vêtement de couleur foncée », M. Raoul de Riedmatten propose de dire « de couleur sombre » au lieu de « couleur foncée », attendu que le mot foncée peut s'appliquer à n'importe quelle couleur, rouge, vert, bleu, etc. Cette modification est adoptée.

Cet article dit: « Le premier membre nommé dans la composition de la commission, lors de la choix en est laissé au Bureau, ou celui qui réunit le plus de suffrages, quand c'est l'assemblée qui la forme, en est le président. »

M. H. Seiler relève l'importance des présidents de commissions et estime que par la rédaction de cet article, on laisse le choix un peu à l'arbitraire, car, celui qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages n'est pas toujours le mieux à même de présider une commission.

Après un échange de vues entre quelques députés, le Grand Conseil adopte un amendement, présenté par M. Imboden, disant que toutes les fois que l'assemblée elle-même nomme une commission, c'est elle qui en désigne le président.

Avant de passer au chapitre VI fixant les formes de la votation, le président de la commission propose qu'à l'avenir, tous les décrets et toutes les lois du Grand Conseil soient soumis à une commission de rédaction; c'est nécessaire dans un canton bilingue pour mettre en harmonie des textes qui ne sont souvent pas assez clairs et peuvent donner lieu à de regrettables divergences d'interprétation.

Cette proposition est considérée par trop absolue. MM. Couchepin, Conseiller d'Etat Défayes et Henri de Torrenté estiment qu'il suffit de prévoir que le Grand Conseil pourra renvoyer telle loi ou tel décret qu'il jugera à propos à une commission de rédaction.

Le président du Grand Conseil fait observer que cette question devra être résolue lors de la discussion d'ensemble du règlement.

La commission propose de supprimer l'art. 51 ainsi conçu:

« Aucun mandataire du peuple ne peut se dispenser de prendre part à un vote. »

M. Défayes, par contre, veut maintenir cet article. Les députés doivent remplir leur mandat et avoir le courage d'émettre en toute circonstance, leur opinion. Dans l'ancien règlement, un député qui ne voulait pas répondre à l'appel nominal devait évacuer la salle.

La commission maintient qu'il y a des cas où un député peut très bien s'abstenir de voter et réserver son opinion. Les règlements du Conseil national et du Conseil des Etats sont conçus dans ce sens; cependant ces députés sont convaincus de leurs devoirs aussi bien que ceux du Grand Conseil valaisan.

La suppression de l'art. 51 est votée par 43 voix contre 28.

Le chapitre VII « Propositions individuelles, motions, interpellations » est adopté sans modification importante.

Au chapitre VIII M. H. Seiler, président du Conseil d'Etat, fait adopter une disposition prévoyant que le Chef d'un département dont émane un projet de loi ou de décret, peut assister, avec voix consultative, aux séances de la commission chargée de l'examen de cet

objet.

Nous arrivons au chapitre 9, réglant les indemnités parlementaires, l'art. 60 fixant le jeton de présence à 7 francs et les indemnités au président et aux secrétaires, est adopté sans modification.

A l'art. 61 fixant les indemnités d'itinéraire, la commission propose de porter l'indemnité à 0,10 au lieu de 0,08 centimes par kilomètre sur voie ferrée en plaine et à 0,20 centimes au lieu de 0,15 centimes par km. sur route et chemin de fer de montagne. Elle motive ce changement par le renchérissement des billets de chemin de fer.

Après une courte discussion, cet article est renvoyé à la commission pour nouvelle étude et l'on interrompt l'examen du règlement.

Le Grand Conseil approuve sans observation la gestion financière des Départements militaire et de justice et de police.

Séance de vendredi 14 mai

Présidence de M. Laurent Rey premier vice-président

Election du président du Conseil d'Etat

Le Grand Conseil procède aux nominations constitutionnelles.

Le scrutin est ouvert pour l'élection du président du Conseil d'Etat. Il donne le résultat suivant:

M. Maurice Troillet, chef du Département de l'Intérieur, est élu président du Conseil d'Etat par 89 suffrages sur 92.

Election du vice-président du Conseil d'Etat

Le scrutin est ouvert pour l'élection du vice-président du Conseil d'Etat.

M. Joseph Burgener, Chef du Département de l'Instruction publique, est élu vice-président par 84 suffrages sur 94.

Président et vice-président du tribunal cantonal

M. Isaac Marclay est confirmé en qualité de président du tribunal cantonal par 79 voix sur 93 et M. Dr. G. Lorétan, est confirmé vice-président de ce corps par 76 voix sur 91.

Loi sur la pêche

Le Grand Conseil adopte la loi sur la pêche et le règlement y relatif. Cette loi autorise le Conseil d'Etat à passer avec les cantons riverains du lac les conventions qu'il jugera utiles.

Gestion financière

L'examen de la gestion financière est repris aux dépenses du département des travaux publics qui sont adoptées.

M. Kuntschen, Chef du Département, donne quelques explications au sujet du tablier du nouveau pont de Brigerbad. Il en résulte que malgré l'exhaussement de 0,80 cm. du lit du Rhône en cet endroit, le Conseil d'Etat ne croit pas nécessaire d'élever ce tablier.

Les derniers chapitres de la gestion financière: balance, fonds spéciaux, bilan de la fortune de l'Etat, titres, compte du produit du monopole de l'alcool sont approuvés sans

Amélioration du bétail

Il est donné lecture d'un message du Conseil d'Etat accompagnant un projet de règlement sur l'amélioration du bétail. Cet objet est renvoyé à une commission.

Revision du décret de la Caisse hypothécaire

Le Conseil d'Etat soumet au Grand Conseil le projet de décret suivant, modifiant les art. 4 et 7 du décret sur l'établissement d'une Caisse hypothécaire:

« Les articles 4 et 7 du Décret du 24 août 1895, concernant l'établissement d'une Caisse hypothécaire et d'épargne sont modifiés comme suit: »

» Art. 4. — La Caisse hypothécaire et d'épargne est exonérée de l'impôt cantonal et communal pendant vingt ans.

» Les créanciers de l'établissement sont au bénéfice de la même exonération.

» Les dispositions concernant le timbre et l'enregistrement restent réservées.

» Les lettres de gage ne sont pas soumises à l'enregistrement.

» Art. 7. — Il est prélevé annuellement sur le produit net la somme nécessaire pour le paiement de l'intérêt du capital de dotation.

» Le bénéfice restant après ce prélèvement est, chaque année, appliqué comme il est dit ci-après:

» 1. Un quart au fonds de réserve;

» 2. Le surplus est versé à la Caisse d'Etat.

» Le Grand Conseil pourra décider la création de réserves spéciales. »

L'entrée en matière de ce décret donne lieu à une longue discussion qui occupe le reste de la séance.

La commission propose de scinder les deux questions et de ne voter pour le moment que l'article 4.

M. H. de Torrenté dit que les deux questions ne peuvent être divisées. Il croit savoir d'autre part que le Département des Finances a déposé au Conseil d'Etat un projet tendant à transformer la Caisse hypothécaire en banque cantonale. Il estime qu'une question d'une telle importance devra être mûrement étudiée et qu'on ne peut songer à renvoyer la discussion de l'article 7 jusqu'à ce que la transformation sera présentée au Gd Conseil.

M. le Dr. H. Seiler explique le point de vue du Conseil d'Etat tendant à ce que la part de bénéfice qui revenait jusqu'ici aux communes soit attribuée à l'Etat.

M. Graven, rapporteur de la commission, combat cette proposition. M. Pellissier, président de la commission, expose la manière de voir de cette dernière.

La discussion étant ensuite close, l'entrée en matière est votée et l'on sursoit à l'examen des dispositions du décret, la commission n'ayant pu suffisamment les étudier.

Discours prononcé par M. Troillet, vice-président du Conseil d'Etat, au banquet du Centenaire.

Messieurs,

Il est des événements dans l'histoire d'un peuple qui ont une telle importance sur ses destinées futures et dominant d'une telle hauteur tous les faits ordinaires de sa vie, que pareils à des hautes cimes on peut de leur sommet embrasser d'un coup d'œil l'ensemble de la physiologie d'un pays.

C'est un de ces événements dont nous commémorons aujourd'hui le souvenir.

En effet, il n'est pour ainsi dire pas un fait de notre histoire qui, comme celui-là, ait procuré au peuple valaisan tout entier une plus grande période de paix, de bonheur et de liberté. Si nous considérons ce qu'était notre pays en ce moment là, et ce qu'est la Suisse aujourd'hui au milieu des pays belligérants, nous devons remercier la Providence d'avoir permis que notre pays si longtemps ami des Suisses devint l'un des enfants de la Confédération helvétique.

Aussi tel un voyageur après un long trajet s'arrête pour voir le chemin parcouru, et prendre de nouvelles forces pour continuer sa route, faisons trêve à nos préoccupations habituelles et arrêtons notre esprit sur cette époque déjà lointaine, quoique si proche que nos grands-pères ont vécue.

Il y a aujourd'hui, jour pour jour, un siècle que la diète valaisanne composée de 4 députés par dizaine terminait la première constitution dans laquelle elle décidait que le Valais forme un Etat libre et souverain, incorporé comme canton à la Confédération suisse. C'est le 10 mai 1815 que le grand bailli annonçait à Zurich que le Valais allait envoyer près de la Diète fédérale des députés chargés de « porter cet acte constitutionnel, établi dans le but de serrer sans plus de délai les nœuds qui devaient l'attacher d'une manière indissoluble à la Confédération helvétique ».

Le 4 juin, les députés partirent pour Zurich où ils furent reçus de la façon la plus cordiale. A leur entrée dans la salle de la Diète, on leur dit: « Arrivez donc, Messieurs les Valaisans, vous vous faites bien attendre, il y a longtemps que ces fauteuils vous tendent les bras ». Et le 7 août 1815, les dernières formalités étant accomplies, le Valais était enfin membre de la Confédération helvétique.

Le Valais comptait à cette époque 63,000 habitants. La plaine, de Brigue au Léman, sauf les cônes de déjection des torrents naturellement surélevés, ne formait qu'un vaste marécage où le Rhône errait au gré de ses caprices. Une grande route longeant le pied de la montagne et passant par tous les villages n'étaient reliées à la Plaine que par des chemins muletiers. C'était tout un voyage, à cette époque que de venir s'asseoir à Sion comme députés. Sion était une bourgade aux rues étroites et tortueuses, entourée de remparts; elle comptait environ 2000 habitants.

Le transport des marchandises et des voyageurs, le commerce était pour ainsi dire nul. Le pays produisait du blé et du seigle presque en suffisance pour couvrir les besoins du pays, les années normales. Le vin déjà renommé était aussi produit en quantité plus que suffisante. Le seul débouché était l'Allemagne. Il y avait de nombreux arbres fruitiers produisant surtout des fruits à cidre.

Le pays nourrissait des quantités considérables de chèvres et de moutons; par contre, le bétail bovin était plutôt restreint.

Le budget de l'Etat comptait 130,000 frs. de recettes contre 115,000 de dépenses, ce qui n'a pas empêché les autorités du Valais de 1815 de demander au peuple en qualité de subsidé de guerre la somme énorme pour cette époque de 58,160 francs de Suisse soit 87,240 frs. français; cela pour payer les frais de guerre et de mobilisation. Il y avait pourtant à cette époque une profonde misère dans le pays. La fleur de la jeunesse était morte sur les champs de bataille, on avait dû subir plusieurs invasions et de nombreux passages de troupes. Tout cela n'empêcha pas nos ancêtres d'accepter cette grosse charge.

Nous espérons que les Valaisans de 1915 ne seront pas moins bons patriotes que ceux de 1815 et qu'ils accepteront à l'unanimité le nouveau subsidé de guerre qu'un siècle de distance la patrie demande à ses enfants.

Aujourd'hui quelle transformation.

Le Rhône digué de la Furka au Léman va nous permettre de mettre en culture les terrains qui restent encore à assainir. Une grande voie internationale nous a sortis de l'isolement. De nombreuses voies de communication nous relient soit avec les cantons, soit avec les pays voisins.

La plupart de nos vallées sont desservies par des chemins de fer sur lesquels confortablement assis on peut se laisser hisser jusqu'à 3000 mètres d'altitude.

Notre agriculture est prospère et se développe chaque jour.

L'industrie étend ses bras puissants sur tout le pays.

Le commerce n'attend que la fin de cette guerre pour reprendre son activité plus florissante que jamais.

Nous pouvons conclure de cette situation que nous allons au-devant d'un avenir magnifique, si Dieu, comme nous l'espérons, nous épargne le fléau de la guerre.

Ces progrès réalisés nous les devons à cent ans de paix et de prospérité, nous les devons en grande partie à notre union à la Suisse, à cette union qui a fait notre force.

Aussi en cette journée historique nous voulons dire au Conseil fédéral et à tous les cantons confédérés que nous aurions aimé avoir au milieu de nous, notre reconnaissance et nous voulons les assurer de nos sentiments d'inaltérable fidélité à la patrie suisse.

Il y a quelquefois des gens dans notre pays qui comparant notre canton à ses

voisins estiment que nous n'avons pas marché assez vite dans la voie du progrès et qui en font un reproche à ceux qui ont assumé la charge de diriger les destinées de notre canton. Qu'il me soit permis en quelques mots de leur faire comprendre combien ces reproches sont exagérés.

Tandis que nos heureux voisins voyaient tous leurs efforts et toutes leurs initiatives récompensées par une terre facile, à l'abri des dangers qui nous menacent, nos populations ont eu à supporter une lutte gigantesque contre les éléments.

Pensez à l'effort considérable qu'il a fallu déployer pour diguer notre fleuve sur tout son parcours ainsi que ses nombreux affluents tous plus dévastateurs les uns que les autres et les innombrables torrents. Combien de fois, alors que l'on croyait la besogne terminée, n'a-t-il pas fallu sans jamais se décourager recommencer.

Ne parlons pas des autres calamités, tels que ravins, éboulements et avalanches, qui emportaient des villages entiers et couvraient de débris de magnifiques campagnes.

Que d'efforts stériles qui dépensés dans un pays facile auraient donné de belles moissons et permis combien d'améliorations.

Sur un pays si vaste comprenant de telles étendues de terrains incultes que de travaux spéciaux inconnus ailleurs, tels que ces murs pareils à des remparts destinés à retenir les terres sur nos collines rapides, et ces bisses fertilisateurs, il est vrai, mais combien coûteux.

Je ne parlerai pas des malheurs financiers et autres, tels que les tremblements de terre de 1854 et 55, ni des grandes inondations pour ne citer que ceux-là. En ces heures pénibles nous avons, il est vrai, pu apprécier la générosité de nos Confédérés, et nous voulons ici les remercier.

Malgré tout cela notre canton bénéficie d'un grand crédit dû à la sage administration des magistrats distingués qui ont dirigé les affaires de notre pays pendant ces 30 dernières années.

Dès que notre isolement fut supprimé par l'ouverture du Simplon, on a vu les industries et les voies ferrées surgir de terre comme par enchantement et aujourd'hui, nous rattrapons à grands pas ce retard dû aux conditions de notre pays et à de fatales circonstances.

Je ne voudrais pas laisser passer cette occasion sans féliciter la minorité politique de notre canton et les chefs intelligents qui la dirigent pour la collaboration loyale et générale qu'elle a prêtée à l'effort du Gouvernement, spécialement pendant ces dernières années.

Nous espérons que cet amour du pays plus fort que les passions politiques nous permettra de continuer cette collaboration si utile pour le bien de notre peuple.

Car pour nous aussi le moment des grandes décisions est venu. Forts de notre crédit, confiants en l'avenir brillant qui nous sourit, nous nous sommes mis à l'œuvre, et d'imprimer au char de l'Etat un mouvement plus accéléré. Le sillon est ouvert, la terre préparée, notre jeunesse impatiente attend de nous cette décision.

Ne craignons pas de semer largement et abondamment des œuvres nouvelles qui lui fourniront du travail, et l'attacheront au pays. La récolte ne peut manquer.

Si, au point de vue économique, notre pays s'est modifié si profondément dans l'espace d'un siècle, au point de vue religieux et moral, le Valaisan n'a guère changé. Nous sommes heureux de constater qu'il a conservé son attachement à la Foi de ses pères, à ses vieilles traditions, à beaucoup de ses vieilles coutumes. C'est bien encore le vieux pays, comme on se plaît à l'appeler.

Nous ne saurions méconnaître dans ce domaine l'influence du clergé valaisan, qui dans le cours de notre histoire a si souvent et tant donné de preuves de patriotisme. C'est à lui que le peuple valaisan est redevable de sa foi profonde et de ses fortes convictions religieuses. Que notre pays lui conserve donc sa confiance qu'il a si bien méritée.

Permettez moi également en qualité de Bas-Valaisan d'exprimer ma satisfaction pour les nombreuses améliorations qui ont été introduites au point de vue politique. En 1815 notre pays ne jouissait pas de l'égalité politique des citoyens. Nos compatriotes du Haut-Valais avaient de la peine à oublier ces temps heureux pour eux de leur domination. Aujourd'hui, par un contraste vraiment étonnant des choses, c'est du Haut-Valais qu'est partie l'initiative qui a abouti à la révision de notre constitution, et c'est de cette partie du pays qu'on est venu réclamer une plus grande extension des droits populaires.

Nous avons pour ce qui nous concerne oublié ces temps-là; nous sommes persuadés que nos concitoyens du Haut-Valais l'ont oublié aussi.

Et maintenant tournons nos regards vers l'avenir. Lorsque dans 100 ans les représentants de ce pays se réuniront à nouveau pour commémorer le centenaire de 1815 et celui de 1915 si nous pouvions sortir de la tombe où nous reposerons, je suis persuadé que nous serions émerveillés et que nous aurions de la peine à reconnaître le pays que nous habitons.

Notre canton aura sans doute plus que doublé sa population. Des usines où travailleront des milliers d'ouvriers couvriront le pays et répandront partout l'aisance et la richesse.

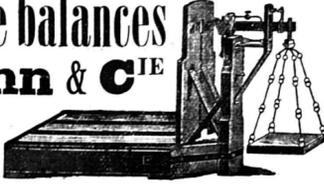
La campagne du Léman à la Furka ne sera qu'un immense jardin produisant en abondance des fruits savoureux et des vins généreux.

Des chemins de fer nombreux conduiront en très peu de temps les voyageurs jusqu'au fond de nos vallées et peut-être au sommet de nos montagnes.

Tous nos villages perchés sur leurs rochers auront de belles routes les amenant facilement en plaine.

Le sol travaillé avec intensité nourrira de

Fabriques de balances
Ammann & C^{IE}
 Ermatingen



WALTER, WILD & C^{IE}, St-Gall
 Balances de toutes constructions et grandeurs
 Exposition nationale suisse, Berne: Médaille d'or

La vie est encore
bon marché
 en s'adressant à la boucherie
HENRI HUSER LAUSANNE
 GARE DU FLON
 qui expédie toujours aux meilleures conditions

Bouilli Ire qualité de fr. 1,40 à 1,80 le kg.
 Rôti " " " 1,80 " 2,20 "
 Belle poitrine de mouton à fr. 1,60 "
 Bœuf et porc salé " 1,60 "

TELEPHONE 31-20.

Articles de Voyages
 Malles bois et osiers depuis Fr. 10.50
 Sacs de touristes

N° 1. avec capuchon Fr. 1.75
 N° 2. poche et capuchon 2.25
 N° 3. " " 3,45
 N° 4. article riche 4.25

Valises bois et osier dep. 2.50
 Expédit. contre remboursement.

Au Berceau d'Or
 Ch. HOOSLE & Cie.
 4, Rue Haldimand, 4
 LAUSANNE.

Malgré le manque général de chaussures notre grand magasin est complètement assorti en tout genre. Demandez notre catalogue!

Rod. Hirt & fils
 Lenzbourg.

Boucherie chevaline



SION - Rue de Conthey No 20 - SION
 J'expédie contre remboursement à partir de 2 kg. 1/2 la viande de cheval 1er choix depuis 1.20 le kg. pour rotir et 0.80 pour bouillir. Demi-chevaux ou chevaux entiers à raison de 75 à 80 centimes le kg.
Achat de chevaux pour abattre aux plus hauts prix
 Se recommande

Louis Mariéthoud.

Magasin de Meubles „A la Grenette“

C. Luginbühl
 Tapissier

Bureau, Commode, Chiffonnière
 Lits en fer et en bois en crin végétal et animal
 Canapé, Fauteuil et chaise longue suisse, Poussettes
 Réparations en tous genres
 Se recommande

Fabrique de Meubles
Martigny S. A.
 AVENUE DE LA GARE

Livre Chambres à coucher, Chambres à manger, Salons, Bureaux, ainsi que tous articles de tapisserie, exécution des plus soignées. Elle s'occupe aussi de l'encadrement de tableaux. Visite de nos magasins par les intéressés sans obligation d'achat. Tous les meubles sont garantis 10 ans. Catalogue expédié franco sur demande. Exécution immédiate de toutes les commandes.

On se charge aussi des réparations aux conditions les plus avantageuses.

Dépôt à Monthey -- Dépôt à Monthey

LA CELEBRE
FANEUSE A FOURCHES

„OSBORNE“

et le nouveau Râteau-faneur combiné breveté

„HAWES“

sont les meilleures machines pour la Fenaison. Construction modèle — Rendement supérieur.

Ateliers de construction Rauschenbach
 S. A. Schaffhouse (Suisse)

Représentant: Emile Torrent, maréchal, Sion

Voulez-vous être bien servis pour vos commandes? Recommandez-vous du „Journal et Feuille d'Avis du Valais“.

Le bureau de placement

E. Rossier

Café Dent-Blanche Sion

Offre et demande employés de tous genres.

Fabr. Fourneaux Sursee
 Offre les meilleurs POELES POTAGERS A GAZ ET A CHARBON LESSIVEUSES
 Catalogue Gratuit

Succ. Laujanne
 A la Place de la République

J. B. Saubler, fers Sion, REPRESENTANT

LE CENTENAIRE

Discours de M. le Chanoine Gabriel Delaloye

Voici le texte de l'allocution prononcée par M. le Chanoine Delaloye à la cathédrale de Sion à l'occasion du Centenaire:

Monseigneur, Il faut féliciter ceux auxquels incombe la responsabilité des actes publics de n'avoir pas voulu que, au milieu des gémisséments qui s'élevaient de toutes parts, dans une grande partie du monde civilisé, le souvenir de notre entrée dans la Confédération fut célébré par des fanfares retentissantes et des réjouissances générales; ils ont refusé de laisser nos superbes montagnes s'éclairer, se couvrir de feux de joie au moment où toutes nos frontières se bordent d'un voile de sang et de deuil.

Mais qui donc hésiterait à rendre hommage à l'inspiration très haute, très noble qui a ruiné au pied des autels les hauts pouvoirs constitués du pays pour affirmer, à la face de tous et dans une manifestation d'autant plus impressionnante et sincère qu'elle se produisit sans bruit, que nous sommes heureux d'être Suisses et que nous avons à cœur d'en remercier le Seigneur, notre Dieu, par l'organe le plus élevé, le plus autorisé, par l'Évêque du diocèse si profondément respecté, si grandement vénéré.

Mes Frères, Quelle langue saurait redire ce que nos pères éprouvèrent de félicité à l'instant où, s'arrachant au lourd cauchemar, au rêve pénible et oppressé dans lequel ils se débattaient depuis cinq ans, ils virent se lever

l'aurore du 4 août 1815! Ce fut, certes, un jour mémorable et qui restera gravé en lettres d'or dans les annales de l'Histoire nationale que celui où le Valais devint un des membres les plus dévoués de la famille helvétique dont il avait été jusque-là l'allié et auprès de laquelle, pendant de longs siècles, il avait monté la garde, l'arme au pied et toujours prêt à répondre au premier appel... heure à jamais bénie et dont le centième anniversaire est un objet d'allégresse pour la Confédération comme pour le Canton, dignes et fiers l'un de l'autre!... car, si glorieuse était la mère qui ouvrait ses bras, le fils qui se donnait à elle sans réserve et avec amour était à son image...
 „Oui, qu'il soit permis à un de ses enfants de le proclamer bien haut, le Valais fut et est un ornement pour la Suisse...“

Ah! regardez-le, ce pays, notre pays! Il est petit par l'étendue de son territoire et plus encore par le chiffre de sa population, mais comme il est incomparable l'éclat dont l'a décoré la main créatrice de Dieu! Tout autour de lui, comme un rempart de géants, se dresse et se prolonge la majestueuse et titanique citadelle des Alpes, dont les cimes altières semblent se perdre dans la profondeur des cieux.

Sur le front de cette fantastique forteresse resplendissent, ainsi que d'éclatants boucliers, les glaciers immenses au pied desquels commence la haute montagne bercant, au vent, des champs de buissons empourprés par la rose alpestre, tandis que le long du manteau sévère qu'entendent les sombres forêts de sapins, d'alertes et joyeux troupeaux paissent sur les pentes rapides ou les vertes terrasses de gazon.

Dans les allées profondes se succèdent les villages et les hameaux, tous marqués d'une originalité si spéciale et presque toujours charmante.

Enfin, dans la plaine étroite où, en serpentant, le Rhône roule ses eaux capricieuses, tantôt impétueuses et noires, tantôt calmes et limpides, au bas des contreforts, les fleurs magnifiques et les produits du Midi captivent le regard et tentent la main avide de l'étranger qui s'arrête, stupéfait, en face du cep vigoureux et de l'arbre fruitier surchargé de récoltes qu'on ne trouve nulle part ailleurs pareilles.

Ah! qu'on cherche dans le monde entier, un pays qui, sur une aussi faible étendue de territoire renferme autant de variétés, autant d'aspects grandioses, autant de paysages aimables que notre beau Valais!

Ecoutez! — consigné dans un ouvrage fameux — « Les Moines d'Occident » — écoutez le témoignage d'un homme dont personne ne contestera la compétence. L'Europe, dont il avait parcouru et fouillé toutes les contrées, n'avait point de secrets pour lui. Il avait escaladé les forêts de Norvège et somméillé sous les oranges de la côte d'Azur; du haut des pyramides d'Égypte, il avait contemplé les merveilles du Nil, et, dans tout l'éclat d'un soleil printanier, il avait vu s'étendre Damas, l'œil de l'Orient et cette perle du Bosphore qu'est la ville de la Corne d'Or... eh bien, entendez le cri que cet homme, aussi illustre par sa parole que par sa plume, laissa échapper, lorsque, pour la première fois, il pénétra dans notre grande vallée rhodanienne et arrêta son regard sur le panorama de nos Alpes:

« Oh! quel merveilleux pays, le plus beau

du monde! »

Oui, mon Valais, tu es le plus beau du monde! Mais il y a quelque chose de plus admirable que la nature que, pour nous, Dieu a faite splendide en toi: c'est le trésor de vie nationale que, à travers le cours des âges, nos pères ont amassé, qu'ils nous ont légué comme le plus précieux des héritages et qui, dans l'histoire des nations, nous apparaît comme un véritable joyau. Sorti rouge, ainsi qu'un rubis, du sang le plus généreux de nos ancêtres, serti par leur épée de héros, ce joyau que tout l'or du monde ne saurait payer, n'est pas autre chose que l'esprit de liberté, la passion d'indépendance qui remplissent un passé de neuf siècles et qui, bien souvent, ont enfanté des prodiges.

Le principe de la souveraineté populaire n'était encore reconnu presque nulle part en Europe que, déjà, en Valais, il était admis, consacré et regardé comme intangible.

Alors que partout ailleurs le peuple traînait lamentablement le boulet de la servitude et gémissait dans l'oppression, vous voyez la population indigène de nos vallées toujours prête à se lever en masse comme un seul homme pour sauvegarder son existence nationale et ses droits démocratiques contre des seigneurs avides d'imposer leur domination; elle place l'amour de la patrie au-dessus même des compétitions politiques, au-dessus même des différences de langue et de race.

Puisant sa force, sa bravoure innée dans la pureté et la simplicité des mœurs, dans l'opiniâtreté au travail; dans l'esprit d'ordre de discipline et de modération, notre petit pays demeurera debout et libre au milieu des ruines amoncelées et des nations qui disparurent, emportées par le fleuve du temps.

Et quel est l'homme sensé qui oserait prétendre qu'une contrée si restreinte ayant produit, sans discontinuation pendant des siècles, tant d'hommes qui, par la vaillance de leur épée ou la supériorité de leur intelligence, se sont imposés à l'attention, à l'estime et parfois à l'admiration de leurs contemporains, qu'un tel pays, dis-je, ne soit pas, comme ses fils, heureusement doué et naturellement fécond?

Et voilà pourquoi j'avais raison de laisser entendre que si les Valaisans ont été parmi les derniers venus de la sainte nation suisse, ils ont apporté, autant que les premiers arrivés, un passé de gloire plein de promesses pour l'avenir...

(à suivre)

LA SEMAINE DE SUZETTE

Seul Journal spécialement rédigé pour les PETITES FILLES DE 8 A 14 ANS Parait le Jeudi

Le Numéro: 10 Centimes
 Chez les Libraires ET DANS LES GARES

lieu de canton, si elle tenait la promesse faite à Xavier d'aller dîner le soir avec lui. Son visage exprimait une telle contrariété que le notaire intervint:

— S'il vous est trop désagréable, madame, d'assister à cette réunion, vous pouvez vous faire remplacer par un mandataire. J'avais prévu le cas... Voici un pouvoir en blanc... Vous n'avez qu'à y apposer votre signature. Il ne sera pas utile que vous vous déplaciez...

Sous la muette suggestion du portrait voilé de crêpe, Josiane signa... Elle signa pour s'évader plus vite du château endeuilé... pour échapper plus vite à la tyrannie d'Abre... Elle signa surtout pour s'enfuir plus vite vers l'Amour...

— Josiane, disait Xavier, je voudrais vous emmener sous des cieux que vous n'auriez jamais contemplés avant de les admirer avec moi... Je voudrais vous emporter sur des routes que je vous ferais fouler pour la première fois! Vous plairait-il que nous fissions notre voyage de noces au pays d'Isлам?

— Vous allez au-devant de mes desirs, Xavier! Je serai enchantée de connaître cette terre d'Afrique, un peu votre de par la gloire que vous y avez acquise!

— La seule gloire qui me soit chère, c'est votre amour, Josiane! Et vous entendez exprimer ce désir est pour moi une bien vive joie. Comme je ne puis songer à vous faire visiter le Maroc pour le moment, aussitôt après la bénédiction nuptiale, nous partirons pour la Tunisie. Voulez-vous?

— Si je le veux!
 Josiane, heureuse de penser que sa lune de miel se lèverait au zénith d'un firmament que nul attristant nuage ne menacerait d'obscurcir ébauchait avec son fiancé le projet du

beau voyage quand Saint-Marceau, très rouge, très agité, entra dans le Tepidarium.

— Ouf! prononça-t-il, c'est fini!

Ces simples mots produisirent sur Josiane l'effet d'un coup de foudre dans un ciel pur. Elle l'avait oublié, en effet. Pendant qu'elle rêvait au bonheur, l'acte irréparable se consommait. Guy lui était enlevé. Désormais, elle n'avait plus aucun droit effectif sur son enfant.

— Voici une lettre que Mme de Bonlieu m'a chargée de te remettre, ajouta le docteur. D'un geste navré Josiane décrocha l'enveloppe.

La douairière lui écrivait qu'elle lui serait obligée de ne point retourner à Bonlieu avant que le temps lui eut permis de s'habituer à voir un étranger prendre la place du fils si regretté.

« Tranquillisez-vous sur le sort de Guy, ajoutait-elle. Je lui ai assuré que vous étiez partie avec le parrain Marceau pour vous acheter des toilettes et choisir des bijoux, que vous lui rapporteriez.

» Il ne vous a, du reste, pas demandée depuis votre départ. Cependant, je ne lui apprendrai la vérité que plus tard, lorsque son chagrin émoussé par l'absence ne pourra plus vous gêner, si tant est que cette vérité lui cause du chagrin, ce qui ne sera pas, je l'espère... »

— Hélas! gémit-elle, vous disiez bien, mon oncle... C'est fini! c'est fini!

Saint-Marceau contempla Nadalette, dont le front se barrant d'un pli soucieux, et reprit sur un ton qu'il cherchait à rendre enjoué:

— Ne regardez pas en arrière! songe à la nouvelle vie qui s'annonce radieuse pour toi!

— Oui, ma bien-aimée, fit Xavier à son tour; oubliez tout ce qui n'est pas notre amour, et, comme tout à l'heure, souriez confiante à l'avenir!...

Il lui entourait tendrement la taille. Elle laissa retomber sa tête sur sa poitrine de celui qu'elle aimait et lui permit d'essayer ses larmes avec des baisers...

La cérémonie religieuse était fixée au 2 octobre à minuit, dans la basilique Sainte-Radegonde.

Afin de réduire les réceptions au strict nécessaire, la signature, du contrat et le mariage civil, suivis d'un repas auquel étaient dant devaient avoir lieu dans la même journée les témoins et les chefs du commandement.

Au sortir de la sacristie, les nouveaux mariés avaient calculé qu'ils auraient juste le temps de changer de toilette avant l'heure du train.

Josiane appréciait trop les motifs qui dictaient la conduite de sa belle-mère pour oser enfreindre la volonté de celle-ci. Elle fit donc prier Betzy de lui amener le petit Guy à l'hôtel de Bonlieu, la veille du mariage.

Tout l'après-midi du 1er octobre, elle attendit en vain. Très désappointée, elle essaya de se tranquilliser en se persuadant qu'une ne cause imprévue avait retardé l'Anglais; que l'enfant viendrait certainement dans la matinée du 2. Aussitôt levée, la jeune mère prit un fiacre et se fit transporter rue des Flageolles. Mais les heures s'écoulaient. Josiane suivait, presque malade, la marche des aiguilles sur le cadran de la pendule. Lorsqu'elle vit dépasser midi et demi, elle comprit qu'il fallait renoncer à l'espoir de la visite — qu'il fallait quitter Poitiers, la France...

sans avoir embrassé son fils. Cette idée lui devint intolérable. Oubliant que sa présence était nécessaire pour les derniers préparatifs du mariage, que son oncle et son fiancé s'étonneraient qu'elle eut songé à s'absenter en un pareil moment, elle se jeta dans le fiacre qui, patiemment, stationnait devant l'hôtel, et commanda au cocher de la conduire au château. La jeune femme appela la concierge et bord que son « cheval avait besoin de manger l'avoine », mais l'espoir d'un gras pourboire, triompha de ses hésitations. La bête fouaillée, franchit cahin-caha, les dix kilomètres qui séparaient Poitiers de Bonlieu et déposa, vers deux heures, Josiane à la porterie du château. La jeune femme appela la concierge et sans remarquer l'air stupéfait de cet homme, elle lui demanda de vouloir bien, immédiatement, aller chercher Guy.

— Madame ignore donc?... M. Guy n'est point ici. Il est en voyage avec Mme la marquise et miss Betzy.

Josiane fut absolument bouleversée par cette annonce.

Elle se disait que, pour courir vers son fils, elle avait fui, sans prévenir personne. le logis où on préparait ses noces, risquant de froisser irrémédiablement celui qui allait être son mari... Et Guy n'était pas là! Pour mieux affirmer ses droits « madame la marquise » l'avait éloigné, ne daignant pas même l'en aviser, elle, la mère!

Josiane avait hâte de retourner près de Nadalette, de commencer sa nouvelle vie, puisqu'on lui signifiait aussi brutalement que son enfant et lui appartenait plus.

— Vite! ordonnait-elle au cocher, vite, à Poitiers!

(à suivre)

nombreux et beaux troupeaux et fournira en grande quantité des grains et des produits de toute sorte qui feront de notre pays le grenier de la Suisse.

Une population saine et vigoureuse vivant dans l'abondance fera résonner de ses chants les échos de nos montagnes, qui elles n'auront pas changé, et comme aujourd'hui élèveront leurs cimes étincelantes sous ce brillant soleil qui lui également ne peut que diminuer de clarté en vieillissant.

Comme nous aujourd'hui, ils dégusteront de ce bon fendant de Château-Neuf de 2015 et peut-être de 1915 s'il en reste.

Alors notre pays sera, comme on l'a dit, un des plus beaux fleurons de la Confédération, à laquelle nous serons toujours fiers d'appartenir, et pour l'honneur de laquelle nous espérons tout ce développement pour notre canton.

A notre cher canton du Valais
à cette chère patrie suisse
je lève mon verre et porte mon toast.

Chronique agricole

Prix des sulfates

Le Département de l'Intérieur a fixé comme suit les prix du sulfate de cuivre en cristaux (vitriol brut) et des bouillies commerciales qu'il livre aux communes.

Sulfate de cuivre, prix de revient: 60 ct. le kilo.

Bouillies commerciales, prix de revient: 65 centimes le kilo.

L'Etat faisant l'avance du subsidé cantonal (15 pour cent), ces marchandises sont cédées aux communes à 50 centimes le kilo, pour le vitriol et à 55 centimes pour les bouillies.

Le prix de revient pour les particuliers, tous subsidés déduits, serait donc de 30 ct pour le vitriol et de 32 ct et demi pour les bouillies. (Communiqué).

Statistique des marchés au bétail

Foire de Martigny-Bourg, du 10 mai 1915.

| | | | | |
|---------------------------|-----|------------|----------|------|
| Chevaux | 5 | 5 | 500 | 1300 |
| Poulains | 7 | 7 | 400 | 700 |
| Anes | 4 | 4 | 250 | 400 |
| Taureaux repr. | 7 | 7 | 200 | 380 |
| Vaches | 300 | 250 | 300 | 600 |
| Genisses | 40 | 35 | 400 | 680 |
| Veaux à 1 fr. 30 le kilo. | | | | |
| Porcs | 85 | 85 | 50 | 160 |
| Porcelets | 140 | 120.50 fr. | la paire | |
| Moutons | 10 | 10 | 25 | 60 |
| Chèvres | 70 | 60 | 45 | 80 |

Fréquentation de la foire: bonne; police sanitaire: très bonne.

Faits divers

Mort à la guerre

On annonce la mort de M. A. Stern, tombé près d'Ypres. Il avait enseigné plusieurs années dans les écoles primaires de Brigue, où on l'appréciait pour son zèle et son dévouement.

M. Stern faisait partie de la Congrégation des Frères de Marie.

Ensevelis sous une avalanche

Douze ouvriers déblayant la route Aoste-St-Bernard ont été ensevelis par une avalanche. On a retrouvé jusqu'ici deux cadavres.

Plus de choréoré

La fabrique de choréoré Frank, à Bâle, doit interrompre sa fabrication, faute de matière première.

Souscription en faveur des Suisses nécessiteux résidant dans les Etats belligérants.

Les 27 et 30 de ce mois, le public de Sion aura l'occasion de participer à une œuvre philanthropique de façon fort agréable. A la première de ces dates, de dévoués amateurs, dont plusieurs ont fait leurs preuves, donneront les « Femmes savantes » de Mo-

lière, et le dimanche, 30, les nombreux talents musicaux que recèle le chef-lieu se produiront au théâtre en un concert qui sera une véritable jouissance artistique. La bonne volonté des artistes et l'habile direction de Mme A. Delacoste-Rouiller nous en sont un sûr garant.

Le spectacle sera suivi d'une tombola pour laquelle il faut des lots, cela va de soi. Mais comme il s'agit d'une bonne œuvre, ces lots devraient être offerts, afin d'assurer le maximum de bénéfices. Aussi est-il fait appel non seulement à la dextérité des doigts féminins, mais aussi à la générosité des industriels et négociants auxquels, pour prévenir leurs désirs, des listes de souscription seront présentées tout prochainement.

Un moine séduisant chez les prisonniers allemands en France

Le Département politique fédéral a accédé au désir exprimé par le cardinal de Cologne qu'un prêtre catholique suisse fut délégué à côté du pasteur Lauterburg pour visiter les camps des prisonniers allemands en France.

Invité par le Département politique fédéral, l'abbé d'Einsiedeln a désigné pour remplir cette mission notre distingué et sympathique concitoyen, le Rd. Père Dom Sigismond de Courten, de Sion.

Vingt-cinq ans de service

La direction du premier arrondissement des C. F. F., à Lausanne, a accordé à M. Denis Romaillet, chef de district, à Sion, la gratification réglementaire pour ses vingt-cinq ans de services.

LA GUERRE



M. Giolitti

L'intervention de M. Giolitti contre la guerre

Devant le danger d'une politique aventureuse qui menace son pays le grand homme d'Etat italien, M. Giolitti, appelé par le roi, a quitté sa retraite, à Turin pour se rendre à Rome. Quelques gamins mal appris l'ont hué, ce qui n'a d'ailleurs aucune importance. Désormais toute l'attention se porte sur celui qui est resté pendant si longtemps et qui demeure le véritable maître de la politique italienne. On a l'impression qu'il tient entre ses mains le sort du pays.

Le président du Conseil M. Salandra, lui a exposé pendant deux heures tout ce qu'il a fait jusqu'ici et l'a mis au courant de toutes les négociations du gouvernement avec les puissances belligérantes. On garde le secret le plus absolu sur cette importante conversation. Toutefois, le bruit court à Rome que M. Giolitti, ayant pris connaissance de tous les éléments de la politique internationale, aurait déclaré franchement au roi que son opinion restait la même, c'est-à-dire qu'il ne voyait pas la nécessité de faire la guerre. Inutile de dire la grande impression et les commentaires que cette déclaration a provoqués à Rome. Ce qui semble corroborer cette nouvelle, c'est une note officielle du « Giornale d'Italia » qui a pour but de montrer que l'attitude du gouvernement n'a pas varié jusqu'ici, c'est-à-dire qu'on en est encore pour le moment à la neutralité. Le même journal fait remarquer que

le secret le plus absolu a été gardé sur les négociations diplomatiques, ce qui fait honneur, dit-il, à nos hommes politiques. « Toutes les conjectures, toutes les discussions et suppositions dont les journaux, et plus que les journaux, les conversations privées, sont prodigieuses, manquent de fondement. Personne ne sait exactement quels sont les rapports vrais entre l'Italie et les belligérants. »

Le peuple italien veut-il la guerre? On serait tenté de répondre affirmativement à cette question à considérer le bruit que l'on fait autour de certaines manifestations et le langage de certains journaux dont il faut se méfier. On aurait cependant tort de juger l'Italie sur cette propagande belliqueuse, qui est le fait seulement de quelques couches de la société. « Le Popolo Romano » s'est livré à cet égard à une enquête sérieuse parmi les populations du littoral de l'Adriatique; voici la conclusion à laquelle il est arrivé: « Le vent qui souffle sur l'Adriatique n'est certainement pas favorable à la guerre, comme d'ailleurs il ne l'est pas dans les quatre cinquièmes des régions de l'Italie... Si le « Giornale d'Italia » avait voulu faire un plébiscite pour savoir si le pays veut ou ne veut pas la guerre, les neuf dixièmes sauraient voter contre, comme ils voteraient contre demain, encore. »

Ceux qui veulent la guerre à tout prix, ce sont les francs-maçons et les nationalistes comme le démontre fort bien l'« Osservatore Romano », dans un article de son directeur, intitulé: « Le complot maçonnico-nationaliste et sa tactique révolutionnaire ». En termes très sévères, l'organe du Vatican dénonce au pays le danger de cette conjuration qui pourrait mener le pays à la ruine. « Les interventionnistes, dit-il, n'obéissent pas à des sentiments vraiment patriotiques; ils suivent plus ou moins aveuglément un mot d'ordre, une consigne, un mandat impératif. Non satisfaits de donner des conseils au gouvernement, ils prétendent lui dicter leur volonté. Tous les moyens sont permis pour atteindre leur but: toutes les armes sont légales. On ne peut discuter avec eux; ils ne permettent pas qu'on discute. Si vous ne partagez pas leur furie, ils vous accusent de trahison. »

Et l'« Osservatore Romano » se rencontre avec l'« Avanti », l'organe des socialistes, qui, à son tour, s'élève contre la violence que la franc-maçonnerie voudrait imposer au pays. « Les serpents verts, dit-il, veulent la guerre. La franc-maçonnerie italienne est pour la guerre. C'est d'elle que viennent des ordres catégoriques et des admonitions aux hommes revêtus de charges publiques ou jugés influents auprès des partis. »

Le gouvernement italien donne sa démission

Jeudi soir M. Salandra, président du conseil, a signé la démission collective du ministère.

La nouvelle a été rapidement répandue dans les milieux politiques, où elle a produit une impression énorme. Lorsqu'elle fut connue dans les rues de Rome, la démission du cabinet a soulevé une grande émotion.

La déclaration de démission du cabinet italien est conçue dans les termes suivants:

« Un accord entre les partis constitutionnels n'ayant pas pu être atteint, le président du conseil a été obligé de présenter la démission du ministère. »

La « Tribuna » publie une lettre de M. Giolitti, dans laquelle l'ancien ministre exprime son étonnement de l'accueil peu bienveillant qui a été trouvé dans la capitale. On le traite d'ennemi de la patrie; or, il affirme que sa conscience est tranquille, qu'il n'a pas manqué à ses devoirs et, est resté fidèle à ses convictions.

Troubles à Milan

Jeudi soir ont eu lieu à Milan plusieurs démonstrations des interventionnistes en faveur de la guerre. De leur côté, les socialistes avaient organisé une contre-manifestation en faveur de la neutralité.

Les deux cortèges de manifestants se rencontrèrent et en vinrent aux mains; une violente bagarre s'ensuivit.

Ci a à déplorer la mort d'un homme et 18 autres manifestants furent blessés.

Les sosies

M. Louis P..., à Paris, est le sosie du général Joffre et, depuis quelques semaines, il a un traité très lucratif avec une agence de photographes: c'est lui qui pose les « Joffre » sur le front, inspectant les troupes ou décorant les officiers. Et la plupart des illustrés français ont reproduit bien des fois sa silhouette. D'ailleurs, M. P... ancien employé à la Société Générale, mène une vie très modeste dans un petit logement de la rue d'Alésia.

Succès français au nord d'Arras

Depuis quelques jours, les Français ont progressé dans la région d'Arras; ils ont enlevé le fortin de Notre-Dame de Lorette et les villages de Carancy et de Ablin-Saint-Nazaire.

La poursuite en Galicie

Le bulletin allemand annonce que le groupe d'armée du colonel général von Magkensen continuant la poursuite de l'ennemi, a atteint la contrée de Dubiecko (sur le San), Lancut (sur le Wislok inférieur) et Kolbuszowa (au nord-ouest de Bébica). Par suite de cette avance, les Russes cèdent du terrain dans leurs positions au nord de la Vistule, où sont arrivées les troupes du colonel général von Woysch. Celles-ci, suivant de près l'ennemi, se sont avancées jusque dans la contrée au sud et au nord-ouest de Kielce.

Dans les Carpathes, les troupes austro-hongroises et allemandes commandées par le général von Linsingen, ont enlevé les hauteurs à l'est du cours supérieur du Stry. Elles ont capturé 3650 prisonniers et 6 mitrailleuses. Maintenant que les armées du colonel général von Mackensen s'approchent de la forteresse de Przemysl et du cours inférieur du San, on peut mieux se rendre compte de l'importance du butin de la bataille de Gorlice et de Tamow, et des combats de poursuite qui l'ont suivie. Ces armées ont capturé de vive force, jusqu'à présent, 103,500 Russes, 69 canons et 255 mitrailleuses. Ces chiffres ne comprennent pas le butin des armées combattant dans les Carpathes et au nord de la Vistule. Ces troupes ont fait bien plus de 40,000 prisonniers.

PETITES NOUVELLES

Il a été constaté, au cours de la bataille de la Dunajetz dont l'issue a été désastreuse pour les Russes, que ces derniers manquent de munitions; c'est une des grandes causes de leur infériorité.

Ensuite de l'échec du débarquement français sur la rive asiatique des Dardanelles, le général d'Amade a été rappelé et remplacé par le général Gouraud dont les qualités militaires ont été appréciées dans la campagne marocaine.

L'ambassadeur d'Allemagne aux Etats-Unis a transmis au secrétaire d'Etat l'expression des regrets du gouvernement allemand pour la mort d'Américains sur le « Lusitania ».

La compagnie Cunard à laquelle appartenait le « Lusitania » a annulé le départ de ses paquebots jusqu'à nouvel ordre. C'est une conséquence de la catastrophe du « Lusitania ».

La famille Vanderbilt offre une prime de 125,000 francs à qui retrouvera le corps du milliardaire américain qui a péri à bord du « Lusitania ».

Un sous-marin allemand a coulé au large de Blyth le vapeur anglais Queen Wilhelmina ».

Avis à nos abonnés

Les abonnés qui ont demandé un délai ou qui sont en retard pour la régularisation de leur abonnement, sont invités à s'acquitter.

AVIS

Nous rappelons que toute demande de renseignements au sujet des petites annonces doit être accompagnée de 20 centimes.

Un ministère Giolitti en perspective

ROME, 14. — C'est à 7 heures du soir, jeudi que M. Salandra apporta au roi la démission du cabinet. L'entrevue dura une demi-heure. M. Salandra a indiqué au souverain M. Giolitti comme étant le plus indiqué, par sa situation parlementaire, pour former le nouveau cabinet.

M. Marcora, président de la Chambre, appelé par téléphone chez le roi, y est resté jusqu'à 1 h. du matin. Aujourd'hui Victor-Emmanuel recevra MM. Luzzati, Giolitti, Sacchi, Alessio, Bissolati.

Un cuirassé anglais coulé

LONDRES, 13. — A la Chambre des communes, M. Winston Churchill a annoncé que le cuirassé anglais « Goliath » avait été torpillé aux Dardanelles la nuit dernière dans l'étroit des détroits. On croit qu'il y a 500 morts.

Le sous-marin anglais « U 14 » a pénétré dans la mer de Marmara et a coulé deux canonnières et un transport turc.

Le roi de Grèce gravement malade

ROME, 14. — Le « Giornale d'Italia » apprend d'Athènes que la maladie du roi Constantin, qui souffrait de la grippe, s'est subitement aggravée hier. Les médecins ont annoncé une pleurésie sèche. La population est très impressionnée. Hier soir, le bruit courait que l'état du roi était désespéré. Le Saint-Synode a ordonné des prières publiques.

Bulletin anglais

LONDRES, 14. — A l'est d'Ypres, le combat continue; les Allemands ont bombardé den ouveau violemment notre front au nord de la route de Menin et détruit par endroits certaines tranchées, nous obligeant à un remaniement provisoire de notre ligne; celle-ci a été complètement rétablie depuis.

Bulletin russe

PETROGRAD, 14. — Dans la nuit du 11 mai, l'ennemi entama une offensive avec des forces considérables dans la région de Szawli, tâchant de reprendre ce nœud de routes. Au cours de la nuit, nous avons repoussé, avec succès, cinq attaques ennemies et le matin suivant, par un coup énergique, nous avons battu la colonne de débordement allemande, capturant plusieurs centaines de prisonniers et cinq canons. Le combat continue.

A Doubissa, la même journée, nous avons enlevé une position ennemie près d'Eyragola. Dans la région de la rive droite de l'Orzio nos lances-bombes bombardèrent avec succès les tranchées ennemies. En Galicie occidentale, l'intensité du combat a diminué sur une partie considérable du front au cours des journées des 11 et 12 mai.

Notre offensive sur la rive droite du Dniester se développe avec succès.

J'ai été émerveillé par le Véritable Cacao à l'Avoine, Marque Cheval Blanc, qui est un produit tonique et digestif tout à la fois.

E. A. Beaune (Côte d'Or). Plus de dix mille attestations pareilles nous sont déjà parvenues. L'excellence de cet aliment sain et savoureux est reconnue partout. Aucune des nombreuses imitations ne l'a jamais atteint.

Seul véritable en cartons rouges (27 cubes) à Fr. 1.30 paquets rouges (poudre) » 1.20 En vente partout

Appartement

à louer

S'adresser Vve E. GUNTENSPERGER, Sion.

Feuilleton du «Journal et Feuille d'Avis» (9)

L'amour le plus fort

Un jour il lui apporta un splendide collier de perles, et comme elle s'extasiait:

— Vous faites des folies! mais je n'ose vous gronder, j'adore les perles!

— Je me réjouis doublement, fit Nadalette, que mes perles vous plaisent; cela justifie la raison qui a guidé mon choix; vous aviez déjà des diamants...

— Que vous êtes gentil d'y avoir songé!

— Ma Josiane, voulez-vous me faire un sacrifice? Laissez-moi vos perles prendre à votre cou la place des diamants...

— Mais ce ne sera pas un sacrifice...

— Alors, si je vous demandais de changer également tous vos bijoux?

— J'y consentirais très volontiers, quoique ce soit inutile; ils sont encore très à la mode...

— Ma chérie, il me serait pénible, horriblement pénible de voir ma femme parée d'autres dons que des miens. Le sacrifice que je réclame de vous est entier, définitif... Comme celui de la bague, vous savez?

— Je vous assure, mon ami, fit Josiane en souriant que je ne tiens pas du tout à ces bijoux et je vous promets bien, si cela peut vous être agréable, de ne plus même les regarder jamais... Quant à les jeter à la mer, ce serait difficile, Poitiers étant trop éloigné du littoral...

Et puis, ajouta-t-elle subitement grave, ce-

la serait mal. Ces bijoux proviennent de... la famille de Guy. Je dois les conserver pour mon fils.

Xavier avait l'esprit trop prévenu pour comprendre la délicatesse de cette réponse. Il prêta au refus de Josiane une toute autre signification et son souci s'en augmenta: Il se demandait:

« Arriverai-je jamais à chasser ce fantôme qui s'interpose entre le bonheur et moi? »

Les grandes manœuvres suspendirent les rendez-vous, sans calmer la tension d'esprit de Nadalette.

Pendant les semaines de la séparation, il se consuma dans des alternatives de confiance et de tourment qui souvent dégénéraient en véritables tortures.

Cette halte permit, au contraire, à Josiane de se rendre compte du chemin parcouru. Débarassée des alarmes de conscience qui faisaient naître chaque entrevue, elle ne se défendit plus contre son amour pour Xavier.

Les journées lui paraissaient vides et tristes loin de lui...

Elle connut les palpitations du cœur, le tremblement des doigts en décachetant une lettre, elle connut les larmes versées sans motif, les joies irraisonnées, les sursauts d'espérance, les secrets que l'on confie à la braille... toutes les fraîches ivresses des fiançailles qu'avaient ignorées ses dix-sept ans.

La veille du jour où devait revenir Nadalette elle se fit conduire à Poitiers avec l'intention de rester chez Saint-Marceau, afin d'être certaine de ne pas manquer l'arrivée du régiment.

Son parrain lui apprit que les troupes traversaient la commune de Villedo, et y feraient la grande halte vers six heures du ma-

tin. L'envie lui vint alors d'aller guetter Xavier en cet endroit. Elle rentra donc au château préparer cette escapade, trouvant, au mystère qu'elle croyait être forcée d'y apporter, le plaisir du fruit défendu.

Josiane se jeta tout habillée sur son lit, et la nuit était encore noire quand elle sortit du château, émue comme une fillette qui se risque à un rendez-vous... apeurée bien un peu de l'obscurité et du silence des bois, mais si contente, malgré tout, de trembler, elle qui n'avait jamais fréquenté que les sentiers battus, éclairés par la pleine lumière.

Les travaux du sanatorium, retardés par un procès intenté à Saint-Marceau à propos de la source dont on lui disputait la possession, n'étaient pas encore commencés. Le plaideur grincheux avait même exigé la suspension des fouilles. Seul, le petit sanctuaire s'élevait, dominant l'antique voie romaine.

Josiane monta sur l'entablement de l'autel, à la place qu'occupait la déesse, et se dissimula derrière les frises pour épier le passage du régiment.

Jamais elle n'avait éprouvé trouble si charmant; sa jeunesse, longtemps comprimée, s'élançait au-devant de l'attendu...

Il parut droit et fier sur son cheval... Dans cette masse d'hommes, Josiane ne voyait que lui... Et elle le jugeait beau avec sa maigreur nerveuse, son allure élégante, ses yeux flamboyants sous l'arcade fermement dessinée des sourcils, sa moustache de reître soulignant d'une ligne hardie la figure martiale...

Elle le jugeait beau malgré son teint basané, ses traits un peu anguleux, malgré son uniforme couvert de poussière; peut-être même à cause de tout ce qui le faisait si diffé-

rent du type masculin jadis imposé à son choix.

Elle saluait en lui le Maître, le Dominateur, devant lequel, subjuguée, elle s'inclinait...

Longtemps après qu'il eut disparu, elle resta immobile, suivant des yeux le sillage des soldats en marche...

Et voilà que, se retournant à l'appel de son nom, elle voyait Xavier à ses pieds, prosterné devant l'autel.

— Est-ce vous? Vraiment vous, Josiane? questionna-t-il. En m'échappant pendant la grand'halte, pour visiter ce temple où naquit mon amour, je ne croyais y rencontrer que votre doux souvenir... et voici que vous me donnez l'immense bonheur de votre chère présence. Je vous en remercie à genoux!

— Xavier, murmura Josiane.

Et pour la première fois, elle lui rendit son baiser... Ensemble ils convinrent que leur mariage aurait lieu deux semaines plus tard. Josiane devait s'installer chez son oncle pendant les jours qui précéderaient la cérémonie. Xavier la pria de se rendre à Poitiers le plus tôt possible.

— Je ne puis aller vous voir à Bonlieu, vous le comprenez ma chérie, lui expliqua-t-il, et n'êtes-vous pas comme moi désireuse de ne pas perdre une minute des heures de nos fiançailles? Un auteur qui se piquait de bien connaître la psychologie des amours... comme les nôtres... Octave Feuillet affirme que ces heures d'espoir charmant, d'attente à deux dans l'aube de l'amour sont précieuses entre toutes. Ne serait-ce pas folie à nous de les gaspiller en prolongeant l'éternelle séparation?

— Je vous invite à dîner ce soir avec moi

à l'hôtel Saint-Marceau, répondit en souriant Josiane.

— A ce soir, donc, ma chérie... et à toujours!

— A ce soir... et à toujours! répéta Josiane.

La jeune femme rentrait dans la nursery, tout émue à la pensée qu'il allait falloir annoncer à Guy son intention de... (elle l'aurait pas encore lui en dire davantage) quand elle aperçut le bébé trépanant, griffant Betzy, pour l'empêcher de l'habiller.

A l'apparition de sa mère, les cris du petit capricieux redoublèrent. Josiane, s'approchant, essaya de le calmer.

— Va-t-en! dit-il en la repoussant avec colère. Puisque tu t'es en allée ce matin tu peux bien rester tout le temps. Je ne t'aime plus! je ne veux plus de toi!

— Eh bien, qu'il me m'en vais! petit méchant! déclara Josiane.

Au fond, cette scène lui était un soulagement. Il lui eût été autrement pénible de détacher l'enfant de ses bras s'il eût cherché à la retenir.

Elle ordonna d'atteler la voiture pour se faire conduire à Poitiers, et descendit afin de prendre congé de sa belle-mère. Mme Abre était dans la bibliothèque en grande conférence avec son notaire.

— Josiane, annonça-t-elle, sans laisser à la jeune femme le temps de parler, la réunion du conseil de famille est pour demain matin, à la justice de paix de notre chef-lieu de canton.

— Pour demain matin? fit Josiane, atterrée.

Mentalement, elle calculait qu'il lui serait impossible d'être le lendemain matin au chef-